

Les chemins ruraux et le projet Ekosentia

Lignières-Orgères, ayant souhaité participer à l'inventaire des chemins ruraux de la commune, a signé une convention avec la Fédération Régionale des Chasseurs et le Comité Régional de la Randonnée Pédestre des Pays de La Loire.

Les chemins ruraux, tels que définis par l'article L161-1 du Code Rural et de la Pêche maritime, appartiennent aux communes, sont affectés à l'usage du public et font ainsi partie intégrante du patrimoine communal. Toutefois, face à l'évolution des usages, l'emprise de ces chemins est parfois impraticable ou a complètement disparu. Le recensement des chemins ruraux est une étape primordiale vers la connaissance et la valorisation de ces espaces identitaires de la commune.

Le chemin rural fait partie de notre patrimoine paysager rural, constitue un cœur de biodiversité, une vitrine et un lieu de développement et de préservation de la biodiversité. C'est un espace privilégié pour recréer des écosystèmes et reconstituer des corridors écologiques indispensables au développement des espaces animales et végétales.

Le chemin rural, c'est un espace et un parcours où les citoyens se déplacent. Il a une utilité et une histoire. Axe de circulation, le chemin reste un support pour de nombreuses activités de loisirs, de quiétude et de repos.

Objectifs du recensement des chemins ruraux

- état des lieux du réseau pour la conservation de ces chemins ruraux
- renforcer la gestion et les continuités écologiques
- sensibiliser les acteurs sur l'importance de la préservation de ces chemins ruraux et du bocage associé.

A l'issue du travail conjoint de la Fédération des Chasseurs et de la municipalité

- 135 chemins, un peu plus de 55 kilomètres, ont été inventoriés :
- 40,3 kilomètres de chemins praticables
- 12,8 kilomètres de chemins fermés ou disparus (chemins fermés par manque d'entretien ou chemins disparus par appropriation)
- anomalie cadastrale : 2,3 kilomètres

Travail conséquent réalisé par les citoyens, les référents communaux, les randonneurs et autres bénévoles : Raymond Lelièvre, Bernadette Lebouc, Daniel Grand, Gabriel Ripeaux, Fabien Lemasson, Frédérick Galloï- Alban Baudoin, Julien Tchouldjian, Chantal Legendre, Daniel Hareau.

Merci à eux.



Annexe 3 : Chiffres clés de l'inventaire des chemins ruraux de Lignéres- Orgères

Les chiffres clés de l'inventaire des chemins ruraux à partir du cadastre :

| | |
|---|------------------------------------|
| Nombre de chemins ruraux | 135 |
| Nombre de voies communales | 22 |
| Nombre d'autres voies | 67 |
| Superficie de la commune | 40,89 Km ² soit 4089 ha |
| Superficie des chemins ruraux | 0,29 km ² soit 29,77 ha |
| Part des chemins ruraux dans la commune | 0,007% |
| Linéaire théorique de chemins ruraux | 55,66 km |
| Linéaire théorique de voies communales | 36,65 km |
| Linéaire d'autres voies | 18,44 km |

Les chiffres clés de l'inventaire qualitatif :

| | |
|---|----------------|
| Nombre de chemins ruraux | 135 |
| Linéaire de haies inventoriées | 47,5 km |
| Linéaire de lisières de boisement inventoriées | 18,1 km |
| Linéaire de talus inventoriés | 53,7 km |
| Linéaire de bandes enherbées inventoriées | 44,1 km |
| Linéaire de fossés inventoriés | 16,7 km |
| Linéaire de murets inventoriés | 4,2 km |



Évolution du bocage et des haies entre 1950 et aujourd'hui

En 1960, les parcelles sont de petites tailles et sont à la mesure du travail que peuvent fournir l'homme et l'animal ; énormément d'aliments sont cultivés pour subvenir au besoin du personnel des fermes et du bétail. Chaque ferme possède une multitude de parcelles avec autant de haies, de bosquets, de vergers et de mares. Ce modèle paysan favorise la biodiversité. Les haies et les bosquets offrent une grosse quantité de bois (avec des émoisses de chênes et les taillis de noisetiers ou de saules) - Le tout est accompagné de nombreux ruisseaux.

A cette période, la commune compte environ 600 kilomètres de haies. La densité de haies calculée est de 206 mètres linéaires par hectare. Les fermes font environ entre 20 et 50 hectares et chaque ferme a en gestion entre 5 à 8 kilomètres de haies.

En 2020, les parcelles sont de taille plus importante, entre 6 et 10 hectares, où un optimum économique se trouve autour d'une taille de la parcelle égale à 5 hectares, avec des haies sur le pourtour. Aujourd'hui, les parcelles ne sont pas nécessairement entourées de haies, ou uniquement sur une ou deux bordures.

La densité est très hétérogène à l'échelle communale. Certains secteurs comptabilisent que peu d'haies (parfois 100 à 200 mètres de haies pour des parcelles de 10 à 15 hectares), où d'autres secteurs auront conservé une densité d'époque (des parcelles de 1 à 3 hectares entourées de haies). Associés au bocage, les mares et vieux arbres ont aussi progressivement disparu.



Où voir le bocage ancien sur la commune (lieux-dits)?

Saint-Morice, la Fouchardière, la Godardière, la Noë-Besnard et les Landes, des secteurs correspondant au ruisseau de la Haie Portée et de la rivière la Doucelle. Cette dernière fait d'ailleurs l'objet d'un classement en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Ci-contre photographies prises à Lignières-Orgères:



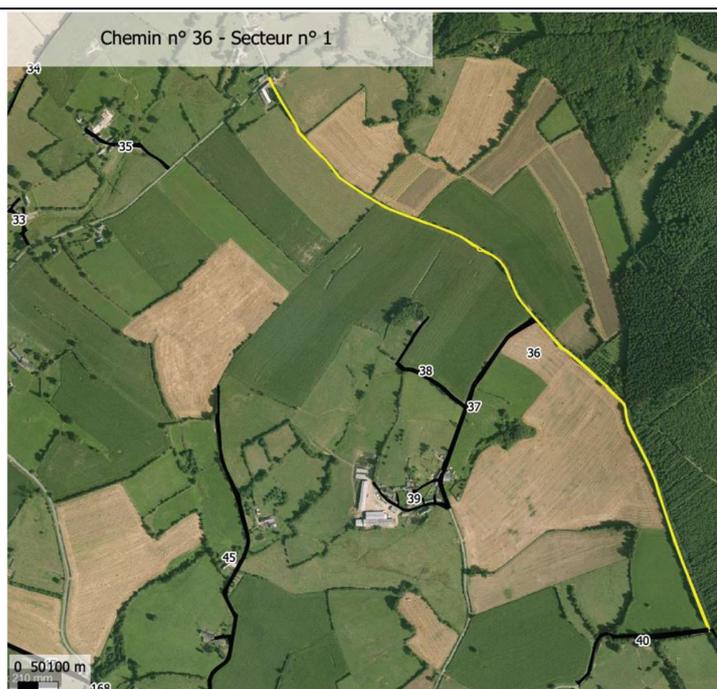
Par Bernadette LEBouc

EXEMPLES de RESTAURATION (chemin 36 et 79)

Chemin N°36: « La Maison Neuve » au « Sacré coeur »

Linéaire de chemin à gérer : 150 m

Chemin en limite de commune, souvent creux et accompagné d'une haie ou d'un boisement au moins sur un côté. Il est globalement dégradé par les pratiques d'entretiens des haie (taillé en façade et en sommet avec du matériel inadapté) mais un tronçon de 150m est bien plus dégradé que le reste. Dans la partie forestière du chemin 36 (et en continuité sur le chemin 41) on observe ce type de structure qui sont des restes de vieilles haies de hêtres pléssées.



Tronçon très dégradé avant le boisement. Il faut limiter au maximum l'entretien

Chemin N°79 « La Fosse Gasnier »



Linéaire de chemin à gérer : 120 m

Chemin stabilisé. Le chemin 79 est bordé par des murets en pierres sèches et une belle haie sur la face nord et est. La face sud et ouest est taillée tous les ans, ce qui empêche le développement d'une haie.



Préconisation de gestion et de restauration : Reconstituer et renforcer les corridors aériens (en accord avec les propriétaires/exploitants riverains)

Zone 1 (chemin 36) : Supprimer l'entretien répétitif sur le sommet de la haie pour la laisser s'exprimer. Cela permettra des économies à l'agriculteur sur le temps passé à entretenir la haie et sur l'usure du matériel. En laissant s'exprimer la haie, un corridor fonctionnel sera retrouvé pour de nombreuses espèces.

Zone 2 (chemin 79) Laisser pousser la haie au milieu du muret. L'emprise étant déjà occupée par le muret, ajouter une haie ne réduira pas la surface exploitée par l'agriculteur. De plus, la présence d'une haie produira de l'ombre qui réduira la croissance des ronces qui sont problématiques pour l'entretien de la clôture

Documentation : Les informations sont extraites du rapport réalisé par EKOSENTIA et quelques lignes sont tirées du rapport " Evolution des haies bocagères à Lignières-Orgères" réalisé par Alban BAUDOIN et Julien TCHOULDJIAN (Les documents papier sont disponibles en mairie)